Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BUT HSE

BUT HSE : Compétence C3

Session 2026 • Code sujet : **26-BUT-HSE-EP1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3,0**
indicatif

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse de la situation et cadre d’intervention (3 questions) **Page 3**

2. Lecture du plan et dimensionnement de l’évacuation (3 questions) **Page 6**

3. Conduite opérationnelle, communication et continuité (3 questions) **Page 8**

4. Prévention, préparation de crise et retour d’expérience (3 questions) **Page 10**

5. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://buthse.fr/assets/annales/but-hse/C3 - Répondre aux situations d'urgence et de crise/2026/BUT Hygiène Sécurité Environnement - C3 - Répondre aux situations d'urgence et de crise - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse de la situation et cadre d’intervention

Sur la plateforme frigorifique FroidLog Atlantique, un détecteur signale une concentration supérieure au seuil interne dans un local utilisant de l’ammoniac, et un salarié rapporte une odeur inhabituelle près du couloir technique. Il faut distinguer faits et incertitudes, organiser les premières actions et mobiliser les acteurs sans empiéter sur les responsabilités des secours.

Diagnostic initial

Question 1.1. À partir du contexte et des documents DT 1 et DT 2, formulez le diagnostic initial en séparant les faits établis, les incertitudes et les risques à considérer. Expliquez pourquoi l’absence de victime signalée ne permet pas de conclure à l’absence de danger.

Catégorie	Diagnostic à 10 h 16
Faits	À 10 h 14, le détecteur dépasse le seuil interne réglé à 25 ppm. À 10 h 15, une odeur inhabituelle est signalée près du couloir technique. Aucune victime n’est signalée à 10 h 16.
Incertitudes	Concentration réelle, étendue de la zone, origine de l’alarme, présence d’une fuite et éventuelles expositions.
Risques	Inhalation d’ammoniac, atteintes respiratoires ou oculaires et exposition des personnes dans les zones voisines.

Ces éléments imposent de traiter l’événement comme une urgence potentielle, sans affirmer qu’une fuite est confirmée. L’absence de victime signalée n’établit ni l’absence d’exposition, ni l’absence de danger : toutes les personnes n’ont pas nécessairement été évaluées et la concentration dans les différentes zones reste inconnue. La zone doit donc rester inaccessible en attendant l’évaluation des intervenants compétents.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Alarme au-dessus de 25 ppm et odeur signalée; fuite et étendue inconnues. Risque d’exposition à l’ammoniac : mise en sécurité immédiate.

Premières actions

Question 1.2. Décrivez dans l'ordre les actions immédiates à engager à partir de l'alarme : alerte, mise en sécurité, évacuation et contrôle des accès. Précisez explicitement les actions interdites ou à éviter pour un salarié non habilité.

1. Déclencher la chaîne d'alerte selon la procédure, prévenir la direction et appeler les secours au 18 ou au 112 selon la procédure d'urgence. Transmettre le lieu, l'alarme et les faits connus.
2. Faire évacuer salariés et visiteurs par les cheminements sûrs. Regrouper et compter les 60 personnes à l'ouest, au point S1, hors du panache avec le vent d'ouest vers l'est. Les guides et serre-files signalent les personnes manquantes sans retourner dans la zone.
3. Interdire l'accès aux zones suspectes, maintenir libre l'entrée des secours et faire accueillir les intervenants à l'accès convenu.

Un salarié non habilité et non équipé ne pénètre pas dans la zone, ne recherche ni ne répare une fuite, ne tente pas de sauvetage et ne réintègre pas les locaux. Si le vent change, suivre les consignes des secours et déplacer le rassemblement hors du panache.

DR1, premières actions

Données internes communiquées à 10 h 20.

Alerter, évacuer, compter

Accès interdit; secours accueillis

✓ RÉPONSE À RETENIR

Alerter les secours, évacuer et compter les personnes, interdire l'accès aux zones suspectes et maintenir libres les accès des secours. Aucune entrée ni réentrée non autorisée.

Acteurs et responsabilités

Question 1.3. Identifiez les acteurs internes et externes à mobiliser, indiquez leur rôle respectif et précisez la limite de responsabilité du responsable HSE lors de l'arrivée des secours.

Le directeur d'exploitation dirige l'organisation interne et prend les décisions relevant du site. Le responsable HSE le conseille, rassemble les données, tient la chronologie et facilite leur transmission. L'accueil déclenche la chaîne d'alerte selon la procédure et reçoit les intervenants à l'accès convenu. Les guides et serre-files accompagnent l'évacuation et signalent les personnes manquantes sans retourner en zone dangereuse.

Les secours publics évaluent l'événement, organisent les opérations et déterminent les conditions opérationnelles de réentrée. À leur arrivée, le responsable HSE leur transmet les informations disponibles. Il reste conseiller de la direction : il ne commande pas les opérations de secours et ne se substitue ni aux secours ni au commandant des opérations de secours.

DR1, acteurs et responsabilités



✓ RÉPONSE À RETENIR

La direction pilote la réponse interne; le HSE conseille et transmet les informations. Les secours conduisent les opérations et déterminent les conditions de réentrée.

2. Lecture du plan et dimensionnement de l’évacuation

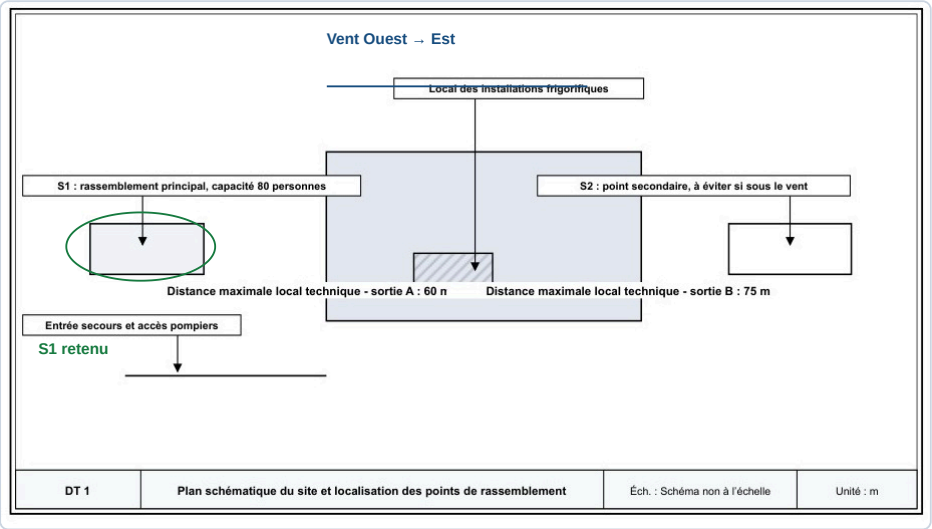
Le plan du site indique deux sorties, les distances maximales de cheminement, deux points de rassemblement et l’accès réservé aux secours. Les données d’effectifs, de débits, de vitesse, d’alerte et de comptage servent à choisir un rassemblement et à estimer le temps d’évacuation.

Choix du rassemblement

Question 2.1. À partir du DT 1 et de la direction du vent indiquée au DT 2, choisissez le point de rassemblement initial, justifiez votre choix et indiquez la conduite à tenir si le vent change de direction.

Le vent souffle de l’ouest vers l’est : S2, à l’est, est sous le vent et doit être écarté. Choisir S1, à l’ouest, sous réserve qu’il reste hors de la zone de danger et des manœuvres des secours. Sa capacité de 80 personnes couvre les 60 personnes présentes. Si le vent change, réévaluer immédiatement le risque avec les secours, éloigner le groupe de la zone potentiellement sous le vent et déplacer le rassemblement selon leurs consignes.

DT 1 annoté : rassemblement et vent



✓ RÉPONSE À RETENIR

Rassemblement initial à S1, à l’ouest et au vent. Si le vent change, réévaluer la zone et déplacer le groupe selon les consignes des secours.

Calcul du temps d’évacuation

Question 2.2. Calculez le temps minimal estimé entre le déclenchement de l’alarme et la fin du comptage au point de rassemblement. Utilisez le groupe le plus nombreux, le débit de sa sortie, la plus grande distance de cheminement, le temps d’alerte et le temps de comptage. Présentez le calcul en secondes puis en minutes.

Le groupe le plus nombreux est constitué de 36 personnes à la sortie A, dont le débit est de 24 personnes/min : temps de sortie = 36 ÷ 24 = 1,5 min, soit 90 s. Pour le cheminement maximal, temps de marche = 75 m ÷ 1,0 m/s = 75 s. En ajoutant l’alerte (45 s) et le comptage (90 s), le temps estimé est 45 + 90 + 75 + 90 = 300 s, soit 5 min.

DR 2 complété : calcul d'évacuation

Temps de marche sur la distance maximale	
Temps total estimé, alerte et comptage compris	36 ÷ 24 × 60 = 90 s
Point de rassemblement et justification	75 ÷ 1,0 = 75 s
Lots transférés et masse totale	45 + 90 + 75 + 90 = 300 s
Vérifications préalables au transport	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Temps de sortie : 90 s. Marche : 75 s. Temps total estimé : 300 s, soit 5 min.

Réentrée

Question 2.3. Le temps calculé constitue-t-il une garantie de sécurité permettant la réentrée à son expiration ? Justifiez et indiquez les conditions nécessaires avant toute autorisation de retour dans le bâtiment.

Non. Les 5 min sont une estimation simplifiée de l'évacuation et du comptage, pas une mesure de l'atmosphère ni une preuve de disparition du danger. Personne ne réintègre le bâtiment à l'expiration de ce délai. Les secours compétents évaluent la zone, effectuent les contrôles nécessaires et déterminent les conditions opérationnelles de réentrée. Le retour n'a lieu qu'après leur autorisation explicite, dans le respect de leurs consignes et des éventuelles restrictions maintenues.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le délai calculé ne permet pas la réentrée. Celle-ci exige l'évaluation de la zone et l'autorisation explicite des secours compétents.

3. Conduite opérationnelle, communication et continuité

À 10 h 20, les secours sont appelés et l'origine de l'alarme n'est pas confirmée. Il faut informer sans spéculer, proposer un transfert de marchandises compatible avec les capacités et délais fournis, puis coordonner les acteurs et les décisions de reprise.

Message interne

Question 3.1. Rédigez un message interne de 60 à 90 mots destiné aux salariés et visiteurs rassemblés. Rappelez la conduite à tenir, précisez les informations confirmées, évitez toute spéculation et indiquez comment seront communiquées les consignes suivantes.

Message proposé (75 mots) : « Salariés et visiteurs, restez au point de rassemblement indiqué, gardez l'accès aux secours libre et ne retournez pas dans le bâtiment. À cette heure, le détecteur du local frigorifique a dépassé le seuil interne et une odeur inhabituelle a été signalée près du couloir technique. Aucune victime n'est signalée ; l'origine de l'alarme n'est pas confirmée. Suivez les consignes des secours. Les prochaines informations seront transmises par le directeur ou son représentant, au point de rassemblement. »

Consigne à inscrire dans la zone du message

Message interne aux personnes rassemblées

Restez au rassemblement. Pas de réentrée.	Texte proposé, 60 à 90 mots
	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Restez au rassemblement, ne réintégrez pas le bâtiment et attendez les consignes des secours et les prochaines informations de la direction.

Transfert des marchandises

Question 3.2. Établissez une proposition de transfert compatible avec la capacité de 12 t et les délais de conservation indiqués. Justifiez l'ordre de priorité et précisez les vérifications préalables au transport. Le déplacement des produits ne peut commencer qu'après autorisation des secours ou levée formelle de la zone d'exclusion.

Priorité au lot A : son délai avant la limite de -15 °C est le plus court. Transférer ses 8 t, puis compléter avec 4 t du lot B. Le lot A devrait atteindre la limite à 11 h 30 ; un départ à 10 h 45 laisse 45 min pour la réception.

Véhicule	Chargement proposé	Total
1	6 t du lot A	6 t
2	2 t du lot A et 4 t du lot B	6 t

Avant tout départ : obtenir l'autorisation des secours ou la levée formelle de la zone d'exclusion, confirmer l'itinéraire, la réception par le partenaire et les températures conformes à l'arrivée. Vérifier que le transport permet une réception avant l'échéance du lot A.

Lots et masse à reporter dans le tableau DR 2

Point de rassemblement et justification	
Priorité A : 8 t, puis B : 4 t. Total : 12 t.	
Vérifications préalables au transport	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Transférer 8 t du lot A et 4 t du lot B, soit 12 t, avec les deux véhicules de 6 t, après autorisation et vérification de l'itinéraire et du délai d'arrivée.

Coordination et reprise

Question 3.3. Proposez une séquence de coordination entre la direction du site, le responsable HSE, l'accueil et les secours. Précisez les informations à transmettre, le canal ou support à utiliser et la personne autorisée à valider les décisions de reprise.

1. Le directeur pilote la réponse interne. Le responsable HSE lui transmet les faits vérifiés, l'effectif présent, la chronologie, les actions engagées et les incertitudes, par téléphone ou radio ; il consigne ces éléments dans le journal d'événement.
2. L'accueil déclenche l'appel aux secours selon la procédure, transmet les informations utiles et l'accès convenu, puis accueille les intervenants sans gêner leur accès.
3. Le directeur centralise les consignes des secours et les diffuse. Les secours déterminent les conditions opérationnelles de réentrée. Après vérification des installations et information des personnes, le directeur d'exploitation valide la reprise du site et les communications institutionnelles.

Décisionnaire à inscrire dans la ligne de reprise DR 2

Reprise du site : validation du directeur d'exploitation	

Message interne aux personnes rassemblées

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les secours fixent les conditions de réentrée ; le directeur d'exploitation valide la reprise du site après vérifications et information des personnes.

4. Prévention, préparation de crise et retour d’expérience

Après la maîtrise de l’événement, la direction demande un retour d’expérience couvrant les dimensions technique, humaine et organisationnelle, ainsi qu’un plan d’actions. Il faut aussi définir les conditions de reprise et améliorer le plan interne et les exercices, sans présenter une cause de l’alarme comme établie.

Retour d’expérience

Question 4.1. Proposez quatre vérifications ou mesures correctives issues du retour d’expérience, en couvrant les dimensions technique, humaine et organisationnelle. Pour chacune, indiquez un responsable fonctionnel et un indicateur ou une preuve de réalisation.

Le retour d’expérience vérifie les barrières sans présumer de la cause de l’alarme. Pour chaque action, conserver une preuve datée et suivre sa réalisation.

Dimension	Vérification ou mesure corrective	Responsable fonctionnel	Indicateur ou preuve
Technique	Tester le détecteur, les alarmes et la transmission du signal	Responsable maintenance	Rapport d’essai et registre de maintenance
Technique	Contrôler les accès, leur signalisation et leur maintien libres	Responsable maintenance	Fiche de contrôle des accès
Humaine	Vérifier la compréhension des consignes, le comptage et l’assistance à l’évacuation	Responsable HSE	Compte rendu d’exercice et liste des écarts
Organisationnelle	Actualiser les rôles, l’annuaire et la coordination avec les secours	Directeur d’exploitation	Plan révisé, contacts testés et décisions tracées

Affecter chaque écart à un responsable et fixer une échéance de réalisation.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Quatre actions : tester les équipements, contrôler les accès, vérifier les consignes et l’assistance, actualiser l’organisation. Chaque action est attribuée et suivie par une preuve.

Reprise progressive

Question 4.2. Définissez les conditions de reprise progressive de l’activité : critères de sécurité, décisionnaire, information des salariés et visiteurs, vérification des installations et traçabilité de la décision. Distinguez la levée de l’urgence de la reprise commerciale.

La levée de l’urgence par les secours ne signifie pas automatiquement que l’activité commerciale peut reprendre. La reprise se fait par étapes, sous réserve des conditions opérationnelles définies par les secours.

1. Attendre la levée de la zone d’exclusion et l’autorisation de réentrée des secours, fondées sur leurs mesures et leur appréciation.
2. Faire contrôler par des personnes compétentes les installations frigorifiques, les alarmes et les accès avant toute remise en service.

3. Le directeur d’exploitation décide de la reprise des activités du site, dans le respect des consignes des secours. Il informe salariés et visiteurs des zones accessibles et des consignes.
4. Tracer les mesures, contrôles, autorisations, décision, horaire et personnes informées. La reprise commerciale intervient seulement après ces vérifications et l’organisation des opérations.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réentrée selon l’autorisation des secours ; reprise progressive décidée par le directeur après vérifications, information des personnes et traçabilité.

Plan d’urgence et exercices

Question 4.3. Indiquez les éléments à intégrer ou à mettre à jour dans le plan interne de réponse à l’urgence et le programme d’exercices. Citez au moins un élément relatif à l’accueil des secours et un élément relatif à la prise en compte des personnes nécessitant une assistance à l’évacuation.

Mettre à jour le plan interne : seuils et modalités d’alerte, rôles et suppléants, contacts, contrôle des accès, points de rassemblement selon le vent, comptage et conditions de réentrée. Pour l’accueil des secours, préciser l’accès convenu à maintenir libre, le point de rendez-vous, la personne chargée de les accueillir et les informations à transmettre sur l’ammoniac, le site et les personnes présentes.

Prévoir la prise en compte confidentielle des besoins d’assistance, les accompagnants et les modalités d’évacuation adaptées, sans retour en zone dangereuse. Programmer des exercices d’alerte et d’évacuation impliquant les visiteurs et testant l’assistance, l’accueil des secours et le comptage. Consigner les écarts et suivre les actions correctives.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Actualiser le plan d’urgence, l’accueil des secours et l’assistance à l’évacuation, puis tester ces dispositions en exercice et suivre les écarts.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette évaluation de la compétence C3 du BUT HSE, session 2026, porte le code 26-BUT-HSE-EP1. D'une durée de 3 heures et assortie d'un coefficient indicatif de 3,0, elle étudie une alarme potentiellement liée à l'ammoniac sur une plateforme frigorifique. Elle évalue le diagnostic d'urgence, l'évacuation, la coordination, la communication, la continuité d'activité et le retour d'expérience.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le seuil d'alarme de 25 ppm déclenche une action, mais ne confirme ni une fuite ni la concentration réelle dans toutes les zones.
- Temps estimé : alerte + effectif du groupe / débit de sortie + distance / vitesse de marche + comptage.
- Le rassemblement doit rester hors du panache potentiel et à l'écart des accès et zones de manœuvre des secours.
- L'entrepôt accepte jusqu'à 12 t de produits à une température au cœur inférieure ou égale à -15 °C.

Points de vigilance & attentes du jury

- Séparez les faits confirmés des hypothèses et ne déduisez pas l'absence de danger de l'absence de victime signalée.
- N'autorisez jamais un salarié non habilité et non équipé à entrer dans la zone potentiellement contaminée.
- Faites apparaître les formules, les unités et les conversions dans le calcul du temps d'évacuation.
- Ne confondez pas levée de l'urgence et reprise d'activité; la réentrée relève des secours compétents.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le temps d'évacuation demandé ?

Additionnez le temps d'alerte, le temps de sortie du groupe le plus nombreux, le temps de marche sur la distance maximale et le temps de comptage. Convertissez le débit en personnes par seconde, ou calculez d'abord la durée en minutes, puis exprimez le total en secondes et en minutes.

Q : Quel point de rassemblement choisir lorsque le vent souffle de l'ouest vers l'est ?

Choisissez S1, à l'ouest et donc au vent de la zone selon la direction fournie. S2, à l'est, est sous le vent et doit être écarté. Si le vent change, réévaluez le rassemblement et suivez les consignes des intervenants compétents.

Q : Peut-on retourner dans le bâtiment dès que le temps d'évacuation calculé est écoulé ?

Non. Le temps calculé est une estimation, pas une autorisation de réentrée. Les secours compétents évaluent la zone à partir de leurs mesures et de leur appréciation opérationnelle, puis déterminent les conditions de retour dans le bâtiment.

Q : Qui valide une décision de reprise et quels critères faut-il documenter ?

La direction valide les décisions relevant du site, tandis que les secours déterminent les conditions opérationnelles de réentrée. Il faut vérifier la sécurité et les installations, informer les personnes concernées et conserver une trace de la décision et de ses conditions.

Sujet officiel associé (PDF) : https://buthse.fr/assets/annales/but-hse/C3 - Répondre aux situations d'urgence et de crise/2026/BUT Hygiène Sécurité Environnement - C3 - Répondre aux situations d'urgence et de crise - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BUT Hygiène Sécurité Environnement : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.